



*Aux électrices et
électeurs chavannois*

Chavannes-près-Renens, le 18 février 2021

Élection du 7 mars 2021 au Conseil communal : erratum sur l'apparement des listes 1 et 3

Madame, Monsieur,

Le matériel de vote qui vous a été remis pour les élections au Conseil communal contient cinq listes préimprimées.

1. Liste du Parti Socialiste
2. Liste Les Libéraux – Radicaux + Les Indépendants de Droite
3. Liste Les Vert.e.s de Chavannes-près-Renens
4. Liste de Chavannes-Ensemble
5. Liste manuscrite vierge

Nous vous informons que les listes 1 et 3, lors de leur dépôt, avaient fait l'objet d'une déclaration d'apparement conforme à la loi, qui n'a malencontreusement pas été reportée sur les bulletins électoraux au moment de l'impression.

Cela a pour conséquence que l'apparement ne pourra pas être pris en compte lors du dépouillement, selon l'article 54 al. 2 de la Loi vaudoise sur l'exercice des droits politiques (LEDP), puisqu'il ne figure pas sur les bulletins officiels. Ceci est indépendant de la volonté des formations politiques qui ont procédé à cet apparement (listes 1 et 3).

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Jean-Pierre Rochat
Syndic

Yves Leyvraz
Secrétaire municipal

Distribution :

- Population chavannoise
- Pilier public